



**EXTRAIT**  
**Du registre des décisions du bureau de la Communauté**

**DB 2023-024 : Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre - Travaux de confortement du pied de la décharge sauvage du Doumergal**

Le 16 mars 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 15 mars 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Alfred VISMARA et Bernard VAQUIE.

EXCUSES : Jacques GALY, Christian SOULA et Mohammed EL HABCHI.

**Objet du Marché** : Marché de Maîtrise d'oeuvre - Travaux de confortement de berges en sécurisation d'une ancienne décharge sauvage

*Marché public passé en procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)*

**Durée du marché** : Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement du marché de travaux.

Les travaux devront être réceptionnés impérativement avant le 1er octobre 2023.

**Date limite de réception des offres** : 11/03/2023 à 12h

**Date d'ouverture des plis** : 13/03/2023

**Commission MAPA** : 14/03/2023

**Nombre et liste des candidats ayant remis une offre** : 4

Entreprise
3Ce – 63 820 BRIFFONS
SARL OPALE – 11 300 Cournanel
NALDEO – 31 670 LABEGE
Aménagement Environnement Forêt – 11 300 LIMOUX

L'ensemble des candidatures et dossiers sont admis à l'analyse.

Les 4 candidats ont présenté une offre comprenant une participation à la rédaction des prescriptions des travaux à venir dans le cadre de la Maîtrise d'oeuvre.

**Jugement des offres**

Les critères annoncés dans le règlement de consultation pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Prix des prestations au vu du prix forfaitaire estimatif : 60%

*Selon la formule suivante : devis le plus bas / prix de l'offre x 60 = note de l'offre/60*

2- Valeur technique au regard des éléments présentés : 40%

*Dont moyens humains (15) et qualité technique de l'offre (25)*

L'analyse des offres, dont le rapport est présenté au Bureau, a permis d'en établir le classement comme suit :

Candidats	Tx honoraires	Note prix /60	Note moyens humains /15	Note qualité technique offre /25	Note globale	Classement
3Ce	3,22%	59,63	14,00	23,00	96,63	1
SARL OPALE	3,20%	60,00	15,00	18,00	93,00	2
NALDEO	4,87%	39,43	15,00	18,00	72,43	3
AEF	5,20%	36,92	11,00	14,00	61,92	4

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article L.2123-1,

Vu la délibération DC 2020-047 du Conseil portant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu l'avis de la Commission MAPA en date du 14/03/2023,

Vu l'analyse des offres présentée au rapport,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE le marché de Maîtrise d'œuvre en vue de la sécurisation de l'ancienne décharge sauvage dite du Doumergal à l'entreprise 3Ce pour un taux d'honoraire de 3,22% ;**

- **AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution du marché.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 16 mars 2023

Transmis au représentant de l'Etat, le 17.03.2023  
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 17.03.2023  
3



Pour extrait conforme